

**1 - ORGANISATEUR SECONDAIRE (CONCERNE LES MAIRIES ET ASSOCIATIONS)**

Nom :  
Adresse : Téléphone :

Agrafer ici 2 photos d'identité,  
avec au dos,  
le nom et le prénom de l'enfant  
  
(les photos scannées ne sont pas autorisées)

**2 - PARENTS - TUTEUR - REPRESENTANT LEGAL (en majuscule)**

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Code Postal ..... Commune .....  
Tél. Portable ..... Tél. fixe .....  
Adresse E-Mail (en majuscule) .....

**3 - ELEVE (en majuscule)**

Nom .....  
Prénom .....  
Sexe  M  F  
Date de naissance .....  
Dossier n° .....  
Tarif annuel (rayer les mentions inutiles) :

Agrafer ici votre chèque (\*)  
du montant annuel du transport (ou du montant du 1er trimestre au minimum)  
**Tout dossier incomplet (sans paiement et/ou sans photo) ou mal rempli ne sera pas pris en compte et sera retourné à la famille**  
  
\*à l'ordre de LA REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES (avec le nom et le prénom de l'enfant au dos)

**TARIF 1**

<b>100 €uros</b> Jusqu'au 31 juillet	<b>130 €uros</b> à partir du 1er août
---	--

Mention obligatoire pour ceux qui ont déjà une carte OÙRA

N° Carte OÙRA :

**4 - ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025 (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)**

Type établissement (\*)  Ecole  Collège  Lycée Prof. ou Agricole  Lycée Général ou Technologique

Nom et commune de l'établissement scolaire (\*)

Classe (\*)  
(ex 3ème, 1ère, 2de Bac Pro, CAP 1ère année etc...)

Fillière ou formation suivie (\*)

(ex : Commerce, Maintenance équipement industriel, sanitaire et social, mécanique auto, etc ....)

Qualité (rayer les mentions inutiles) :  1/2 pensionnaire  Externe

**(\*) ATTENTION - MENTIONS OBLIGATOIRES - TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A LA FAMILLE**

**5 - CARACTERISTIQUES DU TRAJET ALLER EFFECTUE PAR L'ELEVE**

**Ligne n° 1 :**

Nom transporteur

Point de montée  
(commune et nom)

Point de descente  
(commune et nom)

**Ligne n° 2 :**

Nom transporteur

Point de montée  
(commune et nom)

Point de descente  
(commune et nom)

**Ligne n° 3 :**

Nom transporteur

Point de montée  
(commune et nom)

Point de descente  
(commune et nom)

Signature du représentant légal certifiant la véracité de ces informations

A :

Le :

Signature

# TRANSPORTS SCOLAIRES – SERVICES SPECIALISES – DEMANDE D'INSCRIPTION 2024 – 2025

(Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives vous concernant)

## 1. A QUI S'ADRESSE CET IMPRIME ?

Aux élèves qui remplissent les conditions ci-dessous :

- Etre domicilié dans l'une des 53 communes adhérentes à Saint-Etienne Métropole, scolarisé dans l'enseignement préélémentaire, primaire ou secondaire, public ou privé sous contrat d'association, dans un établissement relevant du Ministère de l'Education Nationale ou de l'Agriculture
- Effectuer un déplacement uniquement à l'intérieur du périmètre de Saint Etienne Métropole.
- Etre inscrit dans l'école de la commune ou la plus proche du domicile pour l'enseignement préélémentaire et primaire
- Le domicile et l'établissement scolaire de l'élève doivent se situer à une distance supérieure à 2 km.  
Cependant les élèves domiciliés à plus de 500 m et à moins de 2 km de leur établissement scolaire pourront emprunter les circuits spéciaux dans la limite des places disponibles, priorité étant donnée aux élèves les plus éloignés.
- Cas particuliers : Pour plus de précisions, consulter le guide des transports scolaires sur le site de Saint-Etienne Métropole ([www.saint-etienne-metropole.fr](http://www.saint-etienne-metropole.fr)) – rubrique « les transports scolaires ».

## 2. JE M'INSCRIS VITE ET JE PEUX BENEFICIER DU MEILLEUR TARIF

### PARTICIPATION FINANCIERE - ANNEE 2024-2025 – (LIGNE SPECIALISEE)

PAIEMENT ANNUEL	Jusqu'au 31 Juillet	100 €	A partir du 1 <sup>er</sup> août	130 €
PAIEMENT TRIMESTRE 1	Jusqu'au 31 Juillet	40 €	A partir du 1 <sup>er</sup> août	52 €
PAIEMENT TRIMESTRE 2 (*)	Jusqu'au 31 décembre	30 €	A partir du 1 <sup>er</sup> Janvier	39 €
PAIEMENT TRIMESTRE 3 (*)	Jusqu'au 31 Mars	30 €	A partir du 1 <sup>er</sup> avril	39 €

Pour les demandes tardives parvenues après le 31 juillet 2024, compte tenu des délais d'instruction des dossiers, de réalisation et de courrier, Saint-Etienne Métropole ne peut s'engager sur l'envoi des cartes avant le début de la rentrée scolaire.

(\*) Pour tous les dossiers d'inscriptions réglés après le 31 juillet, la majoration de 30 € s'applique automatiquement pour toute l'année scolaire

## 3. PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE

Joindre impérativement à ce dossier, un chèque (à l'ordre de la REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES) du montant de votre participation familiale correspondant au tarif choisi.

Attention, si l'enfant n'utilise plus le transport en cours d'année, il est obligatoire de nous retourner la carte. A défaut, nous serons dans l'obligation de vous faire payer les mois restants.

## 4. OÙ RENDRE CET IMPRIME ?

A l'adresse ci-dessous :

ST-ETIENNE METROPOLE - Direction des Transports et Mobilité  
2 avenue Grüner - CS 80257  
42006 SAINT ETIENNE Cedex 1  
☎ : 04.77.32.92.60

E-mail : [transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr](mailto:transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr)  
Site Internet : [www.saint-etienne-metropole.fr](http://www.saint-etienne-metropole.fr)

## 5. TITRE DE TRANSPORT

Votre carte de transports scolaires Saint-Etienne Métropole, ainsi que la carte billettique sans contact (Carte OÙRA !) seront envoyées directement au domicile des parents, tuteurs ou représentants légaux dont l'adresse est indiquée au recto de cet imprimé. L'élève doit obligatoirement être en possession de sa carte de transport lorsqu'il monte dans un bus.

La carte billettique est à conserver pour une utilisation ultérieure (support valable 5 ans)

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL REMPLI SERA RENVOYE A LA FAMILLE

POUR RECTIFICATION ET ENVOI DES PIECES MANQUANTES